

ARBRES

Genres	Espèces	Cultivar
Acer	buergerianum	
	cappadocicum	
	diabolicum	
	monspessulanum	
	opalus	
Carpinus	orientalis	
Carya	cordiformis	
	illinoensis	
	laciniosa	
Cedrela	sinensis	
Celtis	australis	
	sinensis	
Corylus	avellana	
Fraxinus	americana	
	ornus	
Gymnocladus	dioca	
Juglans	nigra	
Ostrya	carpinifolia	
Pinus	nigra subsp	'Laricio'
		'Salzmannii'
Pistacia	chinensis	
Platanus	orientalis	
Populus	alba	
	nigra	
Prunus	avium	
Pterocarya	stenoptera	
Quercus	castaneifolia	
	cerris	
	imbricaria	
	rysophylla	
Salix	alba	
	aquatica	'Grandis'
	caprea	
	daphnoides	
	viminalis	
Ulmus	parviflora	
Tilia	cordata	
	tomentosa	
Zelkova	carpinifolia	

BALIVEAUX

Genres	Espèces
Acer	buergerianum
	campestre
	cappadocicum
	diabolicum
	opalus
Alnus	cordata
Fraxinus	ornus
Ostrya	carpinifolia
Populus	alba
Prunus	avium
Quercus	cerris
	ilex
	imbricaria
	pubescens
	rysophylla
Salix	alba
Tilia	platyphyllos
	tomentosa
Ulmus	laevis

ARBUSTES

Genres	Espèces
Amelanchier	ovalis
Berberis	vulgaris
Cornus	mas
Corylus	avellana
Euonymus	europaeus
Ligustrum	vulgare
Mespilus	germanica
Prunus	mahaleb
Sambucus	nigra
Viburnum	lantana
	opulus

PATRIMOINE ARBORE :

Le patrimoine arboré de Beaune est constitué d'environ 8.800 arbres dont 2.200 arbres d'alignements. Nous retrouvons des essences locales telles que des Erables, des Platanes, des Tilleuls, des Pruniers, des Marronniers ou encore des Frênes.

Certains arbres sont classés tels que les arbres situés au Parc de la Bouzaize comme le Tilleul à grandes feuilles, près de l'aire pour enfants, le Cèdre du Liban à l'entrée du parc ou encore le Pin Sylvestre, près du Jardin d'eau. Il y a également le Platane commun situé Boulevard Joffre.

Les plus vieux arbres de Beaune se situent sur les Remparts des Dames.

Nous avons la volonté de diversifier nos essences d'arbres afin de diminuer la prolifération de maladies et/ou de parasites. Les essences que nous choisissons s'adaptent au réchauffement climatique et présentent une meilleure résistance et capacité d'adaptation face à la sécheresse. Il y a par exemple : le Pin laricio de Corse, l'Erable de Montpellier, l'Aulne de Corse, le Frêne du Mexique, le Chêne d'Espagne ou encore l'Olivier.

Notre objectif est de renouveler un maximum le patrimoine arboré. Lorsqu'un abattage est prévu, un remplacement est programmé, dans la mesure du possible. Chaque année, nous plantons environ une soixantaine d'arbres.

Une partie de l'entretien des arbres est effectuée par nos agents et une autre partie est externalisée par une entreprise d'élague. La répartition des travaux d'élague externalisés concernent les travaux plus complexes nécessitant des grimpeurs-élagueurs (travaux en hauteur, haubanage, abattage par démontage, etc.).

Nous appliquons également une politique de taille raisonnée, dite de « taille douce » afin de respecter l'arbre et éviter tout type de dégradation physiologique et mécanique.

Un suivi régulier des arbres est effectué en interne en réalisant des diagnostics sanitaires où nous renseignons nos arbres sur des plans avec leurs fiches individuelles. Pour certains sujets, un expert de l'ONF est appelé pour leur suivi annuel. En effet, l'expert dispose d'un matériel spécifique pour la réalisation de diagnostics plus approfondis et plus poussés (réalisation de sondages, tomographies, etc.).

L'inventaire du patrimoine arboré est mis en place depuis 2019, sous SIG (Système d'information Géographique). Cet outil est un moyen de géo-localiser nos arbres et de renseigner leurs informations.

Nous disposons également de différents outils règlementaires pour la protection du patrimoine arboré :

- Le PLU qui est un document d'urbanisme regroupant de nombreux domaines tels que l'habitat, l'architecture, les transports, les mobilités, l'environnement ou encore le paysage.
- L'AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine), est un complément du PLU.
- Le [Barème de l'arbre](#) est en vigueur depuis son adoption au CM de 2020. C'est un moyen de protection et d'indemnisation de nos arbres.

Cela nous permet d'estimer la valeur financière d'un sujet en tenant en compte de ses services écosystémiques et de ses contraintes et de calculer le pourcentage de dédommagement en cas d'une dégradation.